

Cote du document: EB 2017/121/R.24
Point de l'ordre du jour: 11 a) ii)
Date: 12 septembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la première réunion spéciale du Comité

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mikio Kashiwagi
Vice-Président adjoint,
Responsable principal des finances
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: m.kashiwagi@ifad.org

Advit Nath
Directeur et Contrôleur
Division de la comptabilité et du Contrôleur
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto
Chef de l'information financière et de l'activité
fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité des
Organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session
Rome, 13-14 septembre 2017

Pour: Examen

Rapport du président du Comité d'audit sur la première réunion spéciale du Comité

1. Lors de sa première réunion spéciale, tenue le 6 septembre 2017, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.
2. Le président du Comité a ouvert la réunion et remercié la direction d'avoir organisé la réunion au pied levé.
Adoption de l'ordre du jour
3. L'ordre du jour a été adopté sans modification.
Proposition relative au Cadre des prêts de partenaires à des conditions favorables
4. La direction a présenté le présent point de l'ordre du jour, en soulignant les principales caractéristiques du cadre du FIDA relatif aux prêts consentis par des partenaires à des conditions favorables (PPCF) et en dégagant les éléments analogues à ceux adoptés par d'autres institutions, dont l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement (FAfD). Il a été noté que le cadre relatif aux PPCF s'inspirait de l'expérience acquise au sujet du Cadre d'emprunt souverain en matière de gestion des ressources empruntées.
5. La direction a aussi précisé que les PPCF comportaient des conditions favorables provenant de conditions financières plus libérales que les conditions du marché, dont des taux d'intérêt nominal plus faibles et des délais de remboursement plus longs, pour correspondre aux conditions de prêt les plus favorables du FIDA.
6. Des membres du Comité ont fait part de leurs remarques concernant la durabilité de ce nouvel instrument et ont demandé des éclaircissements sur la gestion des risques concernant les fonds provenant des PPCF, sur la méthode de calcul du taux d'actualisation et sur l'allocation des fonds.
7. La direction a expliqué que, s'agissant du taux d'actualisation, la méthode de l'IDA avait été adoptée pour ne pas s'écarter du cadre mis en place par les autres institutions financières internationales. Néanmoins, les paramètres - notamment le coût du financement - avaient été calibrés de manière à s'inscrire dans le cadre de l'expérience du FIDA concernant les fonds empruntés, et renvoyaient donc aux accords d'emprunt déjà signés.
8. Répondant aux questions posées par les membres du Comité, la direction a déclaré qu'un nouveau cadre complet, couvrant toutes les formes d'emprunt, serait établi dans un document qui serait publié l'année prochaine.
9. Enfin, la direction a expliqué que les ressources provenant des PPCF feraient l'objet d'une gestion interne mettant à profit l'expérience fructueuse acquise dans le cas des ressources empruntées au titre du Cadre d'emprunt souverain. Pour garantir la bonne gestion du risque d'échéance et de la durabilité, on allouerait d'abord les ressources des PPCF à des conditions très favorables, par le biais du Système d'allocation fondé sur la performance. Il a aussi été précisé que le prépaiement d'un PPCF en faveur du FIDA était une possibilité.
10. Les membres du Comité se sont dits satisfaits de la méthode retenue pour calculer le taux d'actualisation et ont demandé qu'un tableau offrant une comparaison entre le cadre proposé et les cadres établis par l'IDA et le FAfD soit établi, ainsi qu'un aperçu des différents plans ou conditions concernant le modèle de risque en matière d'emprunt souverain, de PPCF et d'emprunt sur le marché.
11. Le document a été considéré comme examiné.
Questions diverses
12. Aucune question n'a été abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.